



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Bâtir un lien privilégié entre un médecin libéral et un étudiant

1. OBJECTIFS

Adopte un Doc est à l'initiative de la commission « démographie et besoins de santé des territoires » de l'URPS qui souhaite construire des liens entre les étudiants en médecine et les médecins libéraux.

L'intérêt de devenir parrain

- Transmettre son expérience aux futurs médecins
- Dispenser des conseils
- Valoriser l'image de la discipline
- Contribuer à l'image du libéral
- Côtoyer de jeunes médecins

L'intérêt d'être parrainé

- Disposer d'un temps d'écoute neutre et bienveillant
- Avoir un contact privilégié avec un médecin libéral
- Oser poser des questions pour obtenir des réponses
- Développer son réseau pour faciliter son insertion professionnelle
- Obtenir l'appui d'un professionnel sur le choix de sa carrière

2. QUI PEUT ETRE PARRAIN ? QUI PEUT ETRE PARRAINÉ ?

Le parrain :

Tout médecin libéral inscrit à l'Ordre des médecins, conventionné, exerçant en Ile-de-France peut devenir parrain/marraine, sans condition d'âge ou d'activité professionnelle.

L'étudiant :

Tous les étudiants en médecine inscrits en faculté de médecine en Ile-de-France, à partir de la 2e année – DFGSM 2.

3. LE ROLE DU PARRAIN

- Apporter aide et conseils à l'étudiant tout au long de ses études et dans l'élaboration de son projet professionnel ;
- Informer l'étudiant sur les spécificités de l'exercice libéral

4. QUELLES SONT LES MISSIONS DU PARRAIN ?

- Accorder un minimum de deux rendez-vous par an à son filleul, physiques ou à distance. A l'intérieur de ce cadre, le parrain et l'étudiant décident, d'un commun accord, de la manière dont se déroulent ces rencontres. D'autres moments d'échanges peuvent être programmés s'ils le jugent utile, en fonction de leurs disponibilités respectives.
- Lui ouvrir, dans la mesure du possible, son réseau professionnel. Il est important que le parrain ait une attitude d'écoute et non de jugement. La durée de vie du binôme n'étant pas au préalable déterminée, c'est à chaque parrain d'encadrer cette relation.

5. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR L'ETUDIANT ?

Solliciter l'aide de son parrain dans l'objectif d'obtenir un conseil ou un avis, une aide à une prise de décision, un soutien, etc.

6. COMMENT SONT FORMES LES BINOMES ?

Les médecins volontaires pour être parrain créent leur compte URPS sur le site www.urps-med-idf.org et publie leur fiche parrain sur la plateforme.

Les étudiants intéressés peuvent consulter les fiches des médecins volontaires en ligne et contacter un médecin de leur choix via le formulaire.

Le médecin contacte ensuite l'étudiant.

7. COMMENT S'ETABLIT LA COMMUNICATION ?

Rencontres, Mail, Téléphone, WhatsApp : à chaque binôme de trouver sa formule.

8. LE ROLE DE L'URPS

- Mettre à disposition des étudiants et des médecins une plateforme de mise en relation.
- Promouvoir un lien entre des étudiants en médecine et des médecins libéraux exerçant en Ile-de-France.
- Aider les étudiants et parrains dans leur parcours de formation

A noter :

- Les étudiants ne peuvent pas être parrainés par des médecins libéraux qui les suivent dans leur parcours médical.